Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/07/2025 à 10h14
Réference de l'AR : 054-200043693-20250716-2025_039-DE
Affiché le 31/07/2025 ; Certifié exécutoire le 31/07/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-04-14

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU 16 JUILLET 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	29	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	4	(b)
Nombre de procurations	7	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
DECISIONS SUR DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO P (BAZAILLES)-M PAYO (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- P GRETHEN (CHARENCY VEZIN)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- JL WOJCIK(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-D PIEDFER (LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) - GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique : E CLAUDET (ALLONDRELLE)- KLEIN RAYMOND (BASLIEUX)- ROUYER Gérard (COLMEY)- SEBAA Djemal (TELLANCOURT)-*

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- M BORASO (LONGUYON) à AM TROMBINI- C LECOINTRE (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)- A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON) à E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) à THOMAS J (HAN DEVANT PIERREPONT)- VERRON L (VILLE HOUDLEMONT) à SEEBA DJEMAL (TELLANCOURT)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE) à M FAIETA (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 23/07/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 10/07/2025 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le Président est tenu d'informer des décisions prises sur délégation au cours des réunions obligatoires du Conseil (CGCT, art.L.2122-23).

Le CGCT ne prévoit pas de formalisme particulier à ce « rendu-compte », de telle sorte qu'il peut être présenté oralement par le Président ou, au contraire, faire l'objet d'un document récapitulant les décisions prises sur délégation.

Le Président rend compte, après épuisement de l'ordre du jour, à chacune des séances, à travers les questions diverses, des décisions qu'il a prises et de l'évolution des dossiers.

Les décisions prises depuis le dernier conseil du 12/02/2025 concernent les matières suivantes :

- **Attribution Marché OM**

La CAO s'est réunie ce jeudi 10 juillet à 14h afin d'ouvrir les plis et d'attribuer le marché.
Une commission OM se déroulera dans son prolongement.
il appartient au Conseil d'entériner cette attribution et la signature de ce marché par le Président.

M FAIETA donne les résultats de la CAO :
Lot 1 collectes OM-Tri : ONYX pour 3 302 751,96€
Lot 2 gestion déchetterie : ONYX pour 1 354 398 €
Lot 3 déchets dangereux : CEDILOR pour 375 182,42€

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 31/07/2025 à 10h14
Réference de l'AR : 054-200043693-20250716-2025_039-DE
Affiché le 31/07/2025 ; Certifié exécutoire le 31/07/2025

Le marché débutera au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans. Il englobe la possibilité de collecte des OM en C1 ainsi que la possibilité de collecter les bio-déchets des professionnels

- **Périscolaire TELLANCOURT** : changement AMO

M PROT Gilles a transmis par courrier à la CCT2L son intention de mettre un terme à sa mission de maîtrise d'œuvre sur le projet de construction de périscolaire de TELLANCOURT après avoir préparé ce dossier jusqu'à l'AVP. Souhaitant faire valoir ses droits à la retraite, il souhaite poursuivre uniquement les chantiers déjà débutés.

Il a transmis à la T2L les coordonnées d'un de ses confrères auprès duquel il a délégué les divers documents déjà réalisés. Il s'agit du cabinet Bois et Acier qui a déjà repris les démarches et se prépare à lancer la consultation.

Le Conseil prend acte de ces décisions

Fait à LONGUYON le 23/07/2025

Jean-Pierre JACQUE